



Rachat de part d'indivision

Par **elisabeth19**, le **29/01/2013 à 09:50**

Bonjour, au décès de mon papa, ma sœur, mon frère, ma maman et moi même avons " hérité " d'une maison en indivision. Avec ma sœur on souhaite racheter les parts de mon frère et de maman (ces derniers sont d accord). Sommes nous obligés de rester en indivision à deux ou pouvons nous créer une SCI. Au départ ma sœur voulait racheter l' ensemble des parts mais financièrement l'investissement est trop lourd. Nous avons prévu de faire des travaux (très important) dans cette maison. Merci

Par **cocotte1003**, le **29/01/2013 à 10:08**

Bonjour, vous pouvez rester en indivision. Si vous souhaitez créer une sci, il vaut nettement mieux passer par un notaire (par exemple) et cela coute de l'argent, il vaut donc mieux que cela présente un intérêt pour vous, cordialement

Par **trichat**, le **31/01/2013 à 13:53**

Bonjour,

D'accord avec cocotte1003. Beaucoup de personnes créent des SCI sans en mesurer ni le coût, ni surtout les contraintes juridiques. Ce n'est pas fait pour les néophytes en droit: tenue d'une comptabilité obligatoire, tenue d'assemblées annuelles. Puis grosses formalités lors de la dissolution de la société.

En revanche, si vous conservez ce bien immobilier en indivision, là encore pour se prémunir des mésentente qui pourraient surgir, il faut établir une convention d'indivision qui précisera comment sera administrée cette indivision et qui en sera le gérant (voir avec le notaire).

Cordialement.